

04 juin 2010 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2010

Accord social - secteur des soins de santé

Financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire

Financement du parrainage dans les hôpitaux et du congé supplémentaire

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités pour l'année civile 2010, prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé.

Des moyens ont été prévus dans le budget 2010 de l'Inami pour le financement des accords sociaux. Il s'agit concrètement du financement du parrainage dans les hôpitaux et du financement du congé supplémentaire pour les membres du personnel de plus de 50 ans qui ne bénéficient pas des mesures de fin de carrière. Le parrainage consiste au transfert des connaissances et de l'expérience des travailleurs salariés âgés aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée.

Le montant destiné au paiement de ces indemnités s'élève à 16.831.048 euros. L'Inami verse ce montant au Fonds Maribel social pour les hôpitaux privés, au Fonds des établissements et des services de santé ainsi qu'à l'ONSS-APL.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>